

Étudiants ukrainiens : « Aucun engagement financier du MESR aux universités » (M. Schneider, Mens)



© Pexels

« La guerre en Ukraine a mis sur les routes plus de six millions de personnes. Parmi elles, près de 700 étudiants ont posé leurs valises en France et ont demandé à s'inscrire dans nos universités. La circulaire du 22/03 devait leur offrir un boulevard. Finalement, il n'en est rien : le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), pour l'heure, ne s'est engagé sur aucune aide financière aux universités. »

C'est ce qu'écrit [Mathieu Schneider](#), président du Réseau Mens (Migrants dans l'enseignement supérieur) dans une tribune parue sur le site du Monde, le 23/06/2022. Elle est soutenue par plusieurs présidents d'universités, dont [Mathias Bernard](#) (Clermont-Auvergne), [Régis Bordet](#) (Lille), [Éric Carpano](#) (Lyon 3) ou [Nathalie Dompnier](#) (Lyon 2).

Selon lui, ces 700 étudiants majoritairement non francophones « n'ont d'autre choix, s'ils veulent reprendre des études et évoluer dans leur pays d'accueil, que d'apprendre le français. Or, ces formations passerelles ont un coût, qui se chiffre au minimum à 1 000 € par étudiant et par an ».

« La réponse du Mesri (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) est sans appel : il est impossible de dégager des crédits maintenant. Au mieux, à l'automne. Or s'il faut ouvrir de nouvelles places pour les étudiants d'Ukraine, c'est tout de suite. (...) Aujourd'hui, la France serait-elle le premier pays de l'Union européenne à ne pas créer les conditions d'un accueil décent de ces jeunes dans ses universités, à l'heure où, en Allemagne, selon News Tank, 5 500 étudiants d'Ukraine vont passer des tests pour rentrer à l'université [en Ukraine, NDRL] ? »

« Si le choix est de ne pas accueillir ces jeunes, que cela soit dit ! Et que le gouvernement ne repousse pas la responsabilité aux universités dont il est supposé que, sur leurs dotations de fonctionnement, elles soient en mesure d'assurer à elles seules la prétendue politique d'hospitalité du gouvernement. »

L'espoir déçu de la circulaire du 22/03

« La circulaire du 22/03/2022 avait permis de fonder tous les espoirs. À la suite des déclarations du président Macron, le Mesri y donnait un cadre à l'accueil des étudiants venus d'Ukraine dans nos universités et dans nos grandes écoles.

Certes, il limitait cet accueil aux seuls bénéficiaires de la protection temporaire, en excluant dans une logique discriminatoire, dénoncée par de nombreuses universités et associations, les jeunes non ukrainiens que les universités ukrainiennes avaient choisi de former. Mais il garantissait aux autres l'accès aux droits sociaux, à un hébergement, à des aides financières du Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) et à un soutien psychologique.

Il mettait en ligne une plate-forme ad hoc, gérée par Campus France, permettant de recenser les besoins des étudiants et de les orienter vers les formations les plus adéquates. Il incitait les établissements à faire preuve de souplesse dans les délais et dans les procédures d'inscription. Enfin, il précisait que, pour l'accueil et la formation de ces étudiants, "les établissements publics sous tutelle [du] Mesri qui auraient besoin d'une aide financière sont invités à le signaler au Mesri", laissant sous-entendre une contribution financière de l'État.

Quelle est la situation trois mois plus tard, au moment où la planète fête la Journée mondiale des réfugiés le 20/06 ? Rien, ou presque. »

Les établissements ont porté la partie la plus significative de l'effort

« Les établissements du supérieur français sont certainement les mieux préparés d'Europe pour faire face à ce type de crise. Dès la vague migratoire de 2015, ils ont agi. Ils ont d'ailleurs été fortement encouragés par le Mesri, qui a mis sur pied, dès 2017, le programme Pause (Programme national d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil) (Programme d'accueil en urgence des scientifiques et artistes en exil), lequel, à ce jour, a permis d'offrir à 335 chercheurs et 20 artistes étrangers des conditions d'exercice libres et décentes de leur métier.

De cet élan est né le réseau Mens (Migrants dans l'enseignement supérieur). Il rassemble 52 universités et écoles qui ont voulu tirer les leçons de la crise syrienne et ont mis en place des formations dites « passerelles » de un à deux ans, permettant aux jeunes en âge d'étudier d'obtenir une qualification.

Cette qualification est un sésame qui leur donne la possibilité, soit de s'intégrer en France, soit de contribuer aux efforts de reconstruction de leur pays d'origine. Au total, en six ans, ce sont près de 10 000 étudiants en exil qui sont sortis de ces formations passerelles. Si le gouvernement a soutenu ces formations, en abondant par l'Agence universitaire de la francophonie un programme d'aide doté d'environ 500 k€ (dont 200 k€ du Mesri), les établissements ont porté la partie la plus significative de l'effort, en finançant entre 50 % et 80 % de ces formations.

C'est donc d'abord à l'action volontariste et au sens de la responsabilité sociétale de ses universités et grandes écoles que la France doit d'avoir offert un accès à l'enseignement supérieur à ces jeunes exilés. Pour autant, on est loin de l'objectif « 15by30 », fixé par les Nations unies, d'atteindre, en 2030, 15 % de jeunes exilés au niveau universitaire. Ce sont à peine 5 % en France et dans le monde. Et les récents conflits en Afghanistan et en Ukraine montrent, hélas, que nous ne prenons pas le chemin de cet objectif."

Les autres présidents d'universités et d'organisations soutenant la tribune

- [Lionel Larré](#), président de l'Université de Bordeaux Montaigne ;
- [Dean Lewis](#), président de l'Université de Bordeaux ;
- Cédric Loire et [Amel Nafti](#), coprésidents de l'Andéa (Association nationale des écoles supérieures d'art) ;
- Camila Rios Armas, présidente d'UniR Universités & Réfugié.e.s ;
- [Christian Roblédo](#), président de l'Alliance des universités de recherche et formation (Auref (Alliance des universités de recherche et de formation)) ;
- [Emmanuel Tibloux](#), directeur de l'École nationale supérieure des arts décoratifs.



Mathieu Schneider

Vice-président culture, sciences en société @ Université de Strasbourg (Unistra)

Maître de conférences @ Université de Strasbourg (Unistra)

Date de naissance : 21/06/1976



Parcours

Depuis 2014	Université de Strasbourg (Unistra) Vice-président culture, sciences en société
2011 - 2015	Université de Strasbourg (Unistra) Directeur-adjoint de la Faculté des Arts
2009 - 2015	Université de Strasbourg (Unistra) Directeur du Service universitaire d'action culturelle
2008 - 2011	Université de Strasbourg (Unistra) Directeur du département de musique
2007 - 2009	Université Marc Bloch Chargé de mission à l'action culturelle
Depuis 2005	Université de Strasbourg (Unistra) Maître de conférences

-

Fiche n° 13102, créée le 11/09/2015 à 15:00 - Màj le 07/11/2019 à 14:48